

L'allocution prononcée fait foi

**Notes pour une allocution
de la ministre déléguée
à la Protection de la jeunesse
et à la Réadaptation,
madame Margaret F. Delisle,
pour le Colloque sur l'adaptation
scolaire de la Fédération des
commissions scolaires du Québec**

Québec

Le 12 mai 2006

Monsieur le président de la Fédération (M. André Caron),

Mesdames, Messieurs,

- Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui pour ce colloque sur l'adaptation scolaire, et je remercie la Fédération de son invitation.
- Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que l'école est un milieu de vie significatif pour les enfants.
- Dès l'instant où ils y font leur entrée, elle occupe une grande place dans leur existence.
- Et le temps qu'ils y passent est précieux pour leur développement.
- Ils y font l'expérience de la vie en groupe, avec ses contraintes et ses opportunités.
- Ils y acquièrent des connaissances essentielles pour mieux comprendre le monde dans lequel ils évoluent et s'y épanouir, tout en aspirant à devenir des adultes responsables et autonomes.

- L'école apprend aux enfants à canaliser leur énergie, à exploiter leurs forces et à élargir leurs capacités.
- À travers l'effort, elle forge leur caractère et leur fait acquérir les moyens de réaliser leurs rêves.
- Car tous les enfants ont des rêves, y compris ceux ayant une déficience physique, intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.
- Il en est de même pour les enfants qui présentent des difficultés d'apprentissage ou des troubles de comportement.
- Malgré leur différence ou les conditions difficiles dans lesquelles ils évoluent, ces enfants ont les mêmes désirs que les autres, et possèdent tous des capacités pour les réaliser.
- Pour certains d'entre eux, leur différence nécessite un soutien attentif et un encadrement plus structuré pour y parvenir, incluant parfois un accompagnement plus individualisé.

- Pour d'autres, des problèmes d'attachement constituent un frein à leur apprentissage et à leur capacité d'adaptation.
- Ces enfants blessés ont besoin d'un milieu de vie sécuritaire et stable, dans lequel ils pourront développer les liens d'attachement essentiels à leur développement.
- Pour poursuivre leurs activités scolaires, certains peuvent avoir aussi besoin de services spécialisés, par exemple, des services d'orthophonie ou de psycho-éducation.
- La société a la responsabilité de fournir à tous ces enfants l'aide, le soutien et l'accompagnement dont ils ont besoin pour grandir et se développer, et cette responsabilité doit être partagée entre les différents réseaux gouvernementaux, les familles et les communautés.
- Au ministère de la Santé et des Services sociaux, nous accordons bien sûr une grande importance au développement des jeunes, à leur bien-être et à leur protection.
- Le gouvernement a octroyé d'importantes sommes au secteur jeunesse au cours des dernières années, en

particulier pour améliorer les services offerts aux jeunes en difficulté.

- Au total, depuis 2003, un montant de 46 M \$ récurrent a été alloué pour améliorer les services pour ces jeunes et leur famille.
- Je veux par ailleurs mentionner l'existence de services de soutien aux jeunes parents, des services qui sont disponibles dans l'ensemble des centres de santé et de services sociaux du Québec.
- Ces services permettent de rejoindre une clientèle souvent plus vulnérable et nous savons qu'en intervenant tôt, de façon intensive et continue auprès des familles à risque, nous mettons toutes les chances du côté de l'enfant.
- En fait, le but premier de ces services est de diminuer la transmission intergénérationnelle des problèmes de santé et des problèmes sociaux dont l'abus, la négligence et la violence envers les enfants.

- Ils visent également à diminuer les problèmes de santé chez les enfants et les parents, à favoriser le développement optimal des enfants, ainsi qu'à améliorer les conditions de vie des familles.
- Ainsi, ces services permettent aux enfants de commencer la vie du bon pied, de mieux se développer, de prévenir les échecs scolaires et les problèmes d'adaptation sociale.
- L'intégration sociale devient en conséquent plus facile.
- Les retombées positives de ces actions de prévention ne doivent cependant pas faire oublier que certaines familles ont besoin d'une aide et d'un accompagnement plus intensif.
- Cette réalité fait aussi partie de nos préoccupations.
- Dans ces situations, nous pouvons alors compter sur l'expertise professionnelle des intervenants des centres de santé et de services sociaux, qui agissent en équipe multidisciplinaire auprès des familles.

- Cette façon de faire leur permet d'offrir une réponse qui tient compte des nombreux besoins des familles.
- S'il advenait que la sécurité et le développement d'un enfant ou d'un jeune soient compromis, ce seront les intervenants des centres jeunesse qui prendront le relais.
- Ils offrent, comme vous le savez sans doute, des services spécialisés aux jeunes qui vivent des situations douloureuses et bien entendu inacceptables, comme la négligence ou la maltraitance.
- Les travaux actuels en vue de la révision de la *Loi sur la protection de la jeunesse* nous permettront d'obtenir un encadrement législatif adapté au contexte actuel et qui tient compte des connaissances les plus récentes dans le domaine du développement de l'enfant.
- Aussi, nos actions dans le domaine de la déficience physique, de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement, comme l'autisme, reposent sur des politiques bien ancrées dans le milieu :

➤ la Politique en déficience intellectuelle;

- les orientations et le plan d'action en troubles envahissants du développement,
 - et le plan d'action en déficience physique.
- Comme je l'expliquais tout à l'heure, il faut dire que le réseau de la santé et des services sociaux intervient très tôt dans la vie des enfants et des parents pour dépister les problèmes de développement et agir le plus rapidement possible afin d'en contrer les effets négatifs.
 - Lorsque des déficiences ou des troubles sont confirmés, les établissements déploient efforts et ressources pour soutenir le développement des capacités des jeunes et leur pleine participation sociale.
 - Pour ce faire, il existe les services de réadaptation spécialisée. Ces services sont structurés dans un plan d'intervention qui doit être arrimé avec ceux de l'école.
 - Depuis 2003, nous avons réinvesti massivement pour rehausser la gamme des services spécialisés et en améliorer l'accessibilité dans toutes les régions du Québec.

- À cet effet, nous avons alloué 65 M \$ récurrents pour mieux desservir les personnes vivant avec une déficience physique, une déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement. Nos actions visent également à mieux soutenir les familles qui doivent composer avec cette réalité.
- En effet, ces familles sont appelées à exercer un rôle fondamental, mais souvent exigeant, auprès de leur jeune. C'est pourquoi, nous avons tenu à renforcer les services de soutien destinés aux parents, afin qu'ils puissent continuer à accompagner activement leur enfant, sans mettre en péril leur propre santé.
- Notre gouvernement a également porté une attention particulière aux enfants présentant un trouble envahissant du développement. Des ajouts budgétaires importants ont été faits dans ce secteur. Concrètement, l'an dernier, ce sont 586 enfants, âgés de moins de 5 ans, qui ont pu bénéficier du programme d'Intervention comportementale intensive (ICI). La même année, 1854 jeunes de 6 à 21 ans ont également reçu des services de stimulation essentiels à leur développement. Nos efforts portent fruits

et nous sommes déterminés à continuer le travail entrepris.

- Je m'en voudrais de ne pas souligner aussi l'investissement de 90 millions sur trois ans annoncé par mon collègue, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin d'ajouter des ressources professionnelles dans nos écoles. Cette augmentation budgétaire permettra aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage de bénéficier désormais d'un meilleur encadrement et, surtout, d'une intervention plus rapide.
- Vous êtes sans doute au fait que le réseau de la santé et des services sociaux s'est engagé depuis trois ans dans une vaste démarche de modernisation, qui vise entre autres une meilleure intégration des services offerts à la population.
- Autrement dit, nous voulons par cette réorganisation placer véritablement notre réseau au service des personnes.
- On sait que le manque de liens et de communication entre les différentes composantes de nos réseaux a nui plus

souvent qu'autrement à l'atteinte d'objectifs pourtant partagés.

- Dans ce mouvement global, donc, que nous avons initié, les secteurs de la protection de la jeunesse et de la réadaptation se sont inscrits activement, en vue d'assurer des services qui soient accessibles, continus et de qualité.
- Cette démarche implique d'établir encore plus clairement les responsabilités des différents dispensateurs de services.
- À cet égard, l'élaboration de l'offre de service « Jeunes en difficulté » permettra de repositionner les actions des centres de santé et de services sociaux et des centres jeunesse dans un contexte de hiérarchisation des services.
- Nous pourrions ainsi nous assurer que chaque jeune en difficulté reçoit le bon service, au bon endroit, au bon moment.
- De même, dans le secteur de la réadaptation, une démarche semblable doit prioritairement se faire entre les centres de santé et de services sociaux et les centres de

réadaptation en déficience intellectuelle et ceux en déficience physique, mais également avec les centres jeunesse, et les équipes de soins psychiatriques.

- Cette recherche de cohérence est la meilleure façon de garantir aux enfants la gamme de services dont ils ont besoin et de leur fournir de bons outils pour développer leur potentiel.
- On favorise ainsi leur intégration sociale.
- Notre approche prévoit aussi un appel à la collaboration des différents acteurs de la communauté, et le renforcement des collaborations intersectorielles, notamment avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Quels que soient les secteurs d'intervention, les actions concertées constituent la voie privilégiée, car elles permettent d'augmenter la portée de nos actions en en considérant les multiples facettes.
- Dans les situations où la sécurité ou le développement d'un enfant pourraient être compromis, l'importance de la concertation sociale et médicale et la nécessité d'une

complémentarité ont été soulignées au Québec à plusieurs reprises.

- Elles ont donné lieu à plusieurs belles initiatives, dont *l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique*.
- Cette entente a été signée en 2001 par cinq ministères, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux et celui de l'Éducation, ainsi que par de nombreux partenaires.
- Après un peu plus de quatre ans d'implantation, on peut dire que l'entente donne déjà des résultats.
- Protéger nos enfants est un véritable travail d'équipe, et je tiens à saluer la vigilance et les efforts déployés par le réseau de l'éducation, qui compte nombre d'adultes significatifs pour les jeunes, lesquels jouent un rôle de sentinelle auprès d'eux.
- L'approche « École en santé » constitue par ailleurs un bel exemple d'intervention préventive qui contribue à prévenir et à réduire les situations de maltraitance envers

les enfants au sein des familles, en plus de favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par les jeunes.

- Elle met à profit un judicieux partenariat entre l'école, la famille et la communauté, ce qui renforce la responsabilité collective à l'égard de la petite enfance.
- Ce type de collaboration avec les autres réseaux constitue aussi un ingrédient essentiel à une participation sociale réussie des enfants qui présentent une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.
- Des démarches fructueuses entre nos deux réseaux ont d'ailleurs conduit à une Entente de complémentarité à l'égard du développement de l'ensemble des enfants et des jeunes du Québec, incluant ceux qui présentent certains risques, ceux qui vivent des difficultés et ceux qui présentent une déficience.
- Cette entente s'appuie sur la reconnaissance, par chacune des parties, de l'existence d'une zone de responsabilité commune aux deux réseaux de services, une zone où les chemins se croisent.

- Le Comité national, avec la collaboration des régions, est en train de finaliser le premier bilan de la mise en œuvre de cette entente, et je prédis que les retombées seront des plus prometteuses.
- C'est par de telles initiatives que des projets concrets peuvent naître dans chacun de vos territoires, afin de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et des familles.
- D'ailleurs, nos efforts concertés ont déjà permis d'élaborer des outils concrets pour coordonner les services aux jeunes :
 - un cadre de référence sur le plan de services individualisés et intersectoriels,
 - et un autre, qui vient baliser l'échange d'informations pertinentes à une offre de services conjointe aux enfants avec la participation des parents.

- Cette entente se traduit donc très concrètement par une mise en commun des expertises, des connaissances et des ressources pour qu'aucun jeune « ne tombe entre deux chaises ».
- Nous souhaitons que les besoins des jeunes guident nos actions concertées, pour faciliter notamment les transitions lors de l'entrée à l'école, lors du passage entre le primaire et le secondaire ainsi que vers la vie active.
- Ultimement, nous voulons par cette entente favoriser la réussite et la participation sociale de tous les jeunes du Québec, quelle que soit leur condition.
- Dans ce même objectif, je tiens aussi à évoquer le potentiel considérable des mesures contenues dans la Stratégie d'action jeunesse lancée récemment par notre gouvernement.
- Pour le secteur de la santé et des services sociaux, la mise en œuvre de certaines mesures contribuera au bien-être des jeunes et au développement de leur plein potentiel, notamment :

- le développement de réseaux de sentinelles pour la prévention du suicide dans les milieux de vie des jeunes, dont l'école;
 - l'implantation progressive du programme Qualification des jeunes dans tous les centres jeunesse du Québec,
 - et la consolidation des maisons de jeunes.
- En faisant appel aux personnes qui gravitent déjà autour des jeunes, le gouvernement formera des réseaux de sentinelles formées expressément pour reconnaître, chez ces derniers, les signes de détresse et orienter ceux qui ont besoin d'une aide vers les ressources appropriées.
 - Le programme de Qualification des jeunes s'adresse à des jeunes de 16 ans et plus qui ont séjourné dans des centres jeunesse, et qui ont besoin d'un soutien particulier pour se doter d'un projet précis quant à leur avenir.
 - La stratégie jeunesse s'adresse aussi à ceux et celles qui fréquentent les maisons de jeunes, un milieu d'accueil

capable, dans bien des cas, d'éviter un cheminement défavorable ou malheureux à nombre d'entre eux.

- Je crois que nous avons déjà en main tout un éventail de moyens pour permettre à la jeunesse québécoise de vivre des expériences enrichissantes.
- En soutenant les enfants qui ont des besoins spécifiques dans leurs milieux de vie, dont l'école, nous contribuons à leur plein épanouissement.
- De même, en raffermissant les liens qui unissent déjà nos deux réseaux autour d'ententes constructives, nous permettrons à tous les enfants québécois, peu importe leur condition, de tirer profit au maximum de cette période si riche qu'ils vivent en grande partie à l'école.
- Une période, nous l'espérons, dont ils se souviendront avec un certain plaisir lorsqu'ils seront devenus des adultes autonomes et responsables, qui enrichiront notre société par leurs idées et leurs réalisations.